



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL (N° DEL-2024-MAI-14/N°06)

☒ ☒ ☒

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mai, à 20 heures et 00 minute,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMPIGNY, Maire.

Etaient présents : M. CHAMPIGNY, Mme VACHEDOR, Mme BOISQUILLON, M. ALADAVID, M. URSELY, Mme THÉRET, M. GUÉRIN, M. LOIZON, M. DESACHÉ, Mme OUVRARD, Mme RICO, M. MEIRELES, Mme LETORT, Mme JUAN, Mme BOUDOT, M. BELLIARD, Mme MÉTAIS, Mme RICHARD, M. d'EU, Mme MARQUET, Mme NONET.

Etaient excusés : M. BOST (pouvoir à M. CHAMPIGNY), M. DELOUZILLIERE, Mme BRUNET (pouvoir à Mme RICHARD), M. LEFEVRE (pouvoir à M. d'EU).

Etaient absents : Mme QUERNEAU, M. WILK.

Mme Emilie BOUDOT et Mme Annaïck RICHARD sont désignées comme secrétaires de séance.

☒ ☒ ☒

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi « ENR »,

Vu le Plan local d'urbanisme intercommunal approuvé le 27 janvier 2020,

Vu la note de synthèse présentée,

Considérant l'avis de la commission « Administration générale » du 6 mai 2024,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par un vote à bulletin secret, à la majorité : 15 voix « pour » et 9 voix « contre » :

- 1) **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** pour la poursuite des études sur le territoire de la commune et engage la société RWE RENOUVELABLES France à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation du projet (observations de terrain, études de règles d'urbanisme, rédaction de l'étude d'impact, analyse des possibilités de raccordement...) en vue de l'élaboration du dossier de demande de permis de construire et de son dépôt.

- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Communauté de Communes Touraine - Val de Vienne une mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal avec le Projet.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte qui a été transmis en Sous-Prefecture de CHINON le **29 MAI 2024**

et publié à la porte de la Mairie le **29 MAI 2024** **OUR EXTRAIT CONFORME** : Mairie de SAINTE-MAURE-DE-TOURAIN,

Le quinze mai deux mille vingt-quatre

À Ste-Maure-de-Touraine, le **29 MAI 2024**

Le Maire,

Michel CHAMPIGNY



Le Maire,

Michel CHAMPIGNY

Mairie, 16 bis place du Maréchal Leclerc, 37800 Sainte-Maure-de-Touraine

Tél. : 02 47 65 40 12 - Fax : 02 47 65 65 76

Courriel : mairie@sainte-maure-de-touraine.fr - Site Internet : www.sainte-maure-de-touraine.fr